

**Annexe 3 : Avis préalable de Belgocontrol et du
Ministère de la Défense concernant les
restrictions aériennes**



Direction Générale Administration et Finances
Service: Urbanisme
Référence: A/L/I/U/WIND-241/5490
Date : 16/09/2003

Info : L. Leemans.
tel. nr. 02/206.22.27
Fax: 02/206.22.39

WINDVISION
Geldenaaksevest, 4

3000 LEUVEN

T.a.v. de heer Jaap-Jan Ferweda

Concerne : Projectcode PNA023BE - GESVES

Cher Monsieur,

En référence à votre e-mail du 16/07/2003, je vous informe que BELGOCONTROL n'a pas d'objection concernant l'objet susmentionné.

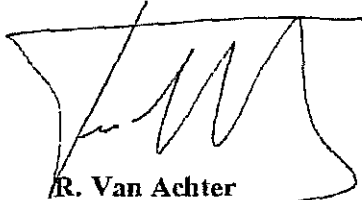
Les éoliennes ne doivent pas être balisées si la hauteur de celles-ci ne dépassent pas 150m dans les zones demandées.

Ces données sont informatives et pour un avis définitif, la demande officielle de permis de bâtir devra revenir via le :

Service Public Fédéral Mobilité et Transport
Transport Aérien
Direction Aéroports et Règles de l'air
Centre Communication Nord
Rue du Progrès 80 Bte 5
1030 Bruxelles

En ce qui concerne les études préalables pour les servitudes aéronautiques, elles seront désormais facturées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



R. Van Achter
Responsable Service Urbanisme.

G.C.N. Vooruitgangstraat 80/2
G.C.N. Rue du Progrès 80/2
B-1030 Brussel/Bruxelles
Tel. + 32 2 206 21 11
Fax + 32 2 206 22 88
BTW/TVA BE 206 045 091
P.R./C.C.P. 560-0266005-31

Défense



Direction Générale Ressources Matérielles
Division Infrastructure
Section Gestion

Bruxelles, le 05 Sep 03
N° MR Infra G/G 03-170819
Annexe: 1

S.A. Windvision
A l'attention de Monsieur J.-J. Ferweda
Geldenaaksevest, 4
3000 Louvain

OBJET : Gesves – Projet d'implantation d'un parc de dix-sept éoliennes

Références: 1. Courrier électronique de Windvision du 16 juillet 2003
2. Notre dossier 3D/296
3. Votre projet PNA023BE

Monsieur,

Par la présente, nous revenons à votre message électronique du 16 juillet 2003. Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Défense n'émet pas d'objection de principe quant au projet en objet, pour autant qu'il soit pourvu d'un balisage de jour et de nuit tel que décrit en annexe. A défaut, nous vous prions de considérer le présent avis comme défavorable.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les éoliennes étaient érigées sans un balisage conforme, la Défense déclinerait toute responsabilité en cas de problèmes ultérieurs. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Après délivrance du permis de bâtir, il y aura lieu de prévenir nos services, par écrit à l'adresse complète ci-dessous, au plus tard 30 jours ouvrables avant le début des travaux de construction, afin de nous permettre d'avertir le personnel navigant concerné. Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/296, la position exacte en coordonnées Lambert ainsi que la hauteur totale des obstacles.

Dans le même esprit, nous vous prions de nous avertir dès la mise en service des éoliennes ainsi que lors de leur démantèlement ultérieur.

Nous vous rappelons que la présente ne constitue qu'un avis officiel, relatif aux aspects défense et qu'une demande officielle devra être introduite auprès du Service public fédéral Mobilité et Transports – Direction générale Transport aérien, si ce n'est déjà fait.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef de la Division Infrastructure
Par Ordre

Patrick CECAT, fr
Colonel Breveté d'Etat-Major
Chef de la Section Gestion

Correspondant : Jean-Yves PIRLOT, Lic.
Major. G-EI
Tel : 02/701.3793 ou 9-2400-3793
Fax : 02/701.3100 ou 9-2400-3100
E-mail: JeanYves.Pirlot@js.mil.be



Division Infrastructure
Section Gestion
Sous-section Géomatique
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1
1140 BRUXELLES

Défense



Bruxelles, le 23 JUNI 2006
N° MRC&I-1/5/G-06- 243978
Annexe: 1

Direction Générale Ressources Matérielles
Division CIS & Infra
Section Infrastructure

S.A. Windvision
A l'attention de Monsieur J.-M. Durand
Geldenaaksevest 4
3000 Louvain

OBJET : Gésvés – Projet d'implantation d'éoliennes

Références : 1. Courrier électronique de Windvision du 14 juin 2006
2. Notre dossier 3D/296

Monsieur,

Par la présente, nous revenons à votre courriel du 14 juin 2006. Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Défense n'émet pas d'objection de principe quant au projet en objet pour autant qu'il soit pourvu d'un balisage de jour et de nuit répondant aux normes reprises en annexe. Les installations électriques doivent être dotées d'un système de redondance permettant de faire face aux pannes éventuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les éoliennes étaient érigées sans un balisage conforme, la Défense déclinera toute responsabilité en cas de problèmes ultérieurs. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Après délivrance du permis de bâtir, il y aura lieu de prévenir nos services, par écrit à l'adresse complète ci-dessous, au plus tard 30 jours ouvrables avant le début des travaux de construction, afin de nous permettre d'avertir le personnel navigant concerné. Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/296, la position exacte des éoliennes en coordonnées Lambert ainsi que leur hauteur totale.

Dans le même esprit, nous vous prions de nous avertir de la mise en service des éoliennes ainsi que lors de leur démantèlement ultérieur.

Nous vous rappelons que la présente ne constitue qu'un avis relatif aux aspects défense et qu'une demande officielle devra être introduite auprès du Service public fédéral Mobilité et Transports - Direction générale Transport aérien, si ce n'est déjà fait.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef de la Section Infrastructure
Par Ordre
Pour le Chef de la Sous-section Support

Jean-Yves PIRLOT, Lic.
Major Géomètre-Expert
Chef du Bureau Géomatique

Correspondant : Jean-Yves PIRLOT, Lic.
Major, Géomètre-Expert
Tel : 02/701.37.93
Fax : 02/701.60.80
E-mail: JeanYves.Pirlot@mlt.be

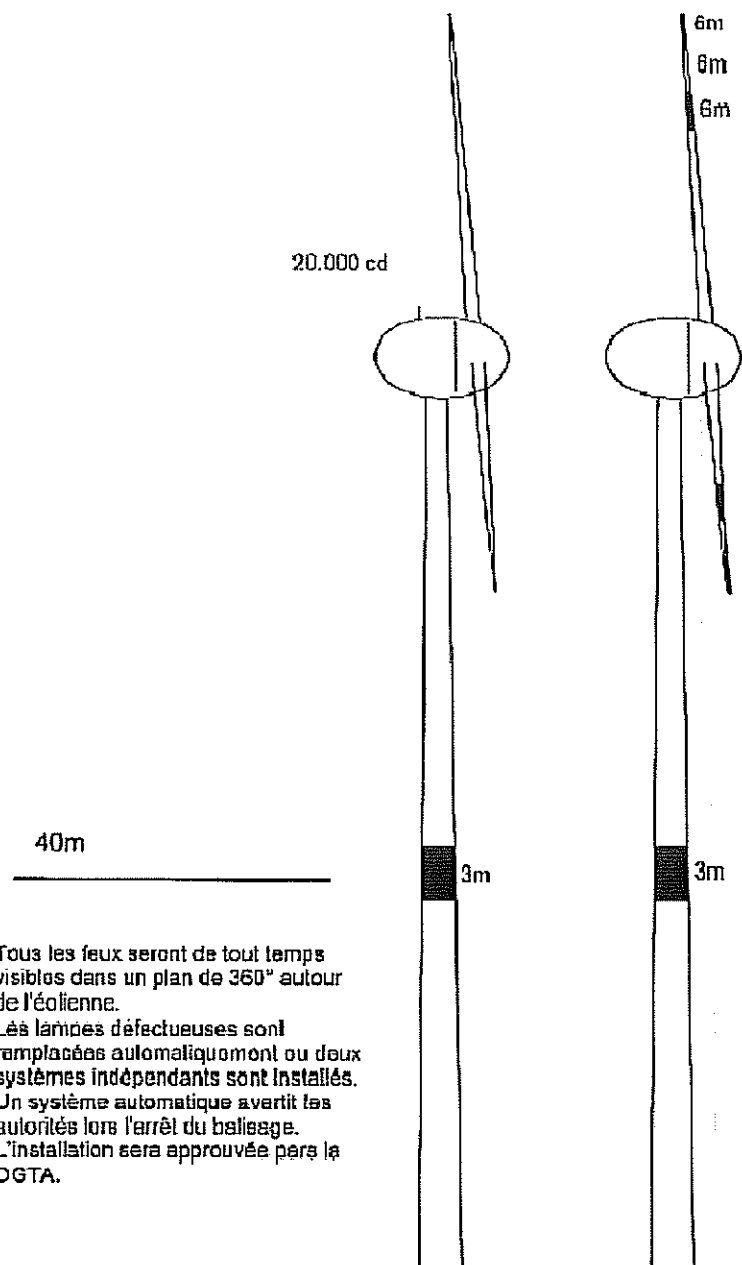


DGMR - Division CIS & Infra
Section Infrastructure - Sous-section Support
Bureau Géomatique
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Everé, 1
1140 BRUXELLES



Balisage de jour

150m



Balisage de nuit

150m

